



RÉACTIONS DU CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE (CDÉACF)¹ À LA PROPOSITION DE STRATÉGIE CANADIENNE SUR L'INFORMATION NUMÉRIQUE

En tant qu'organisme dont la mission est de collecter, de promouvoir, de diffuser et de conserver le patrimoine documentaire sous différents supports, dont les formats numériques, et dans différents champs de spécialisation, le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF) se sent directement concerné par la Stratégie canadienne sur l'information numérique et accueille très favorablement cette initiative. Aussi, nous reconnaissons et louons l'effort du comité d'élaboration de la stratégie. C'est donc avec minutie et rigueur que nous avons étudié le document de consultation et que nous vous soumettons les commentaires qui suivent afin que la Stratégie canadienne sur l'information numérique tienne compte des préoccupations et des besoins du secteur bénévole et communautaire.

Nos commentaires sont **présentés en relief, en bleu** et nos suggestions de modification sont **indiquées en rouge souligné**. Nous espérons que nos propositions de modification de certains objectifs et de certaines mesures proposés, permettront de clarifier et d'améliorer la stratégie canadienne sur l'information numérique.

1. Dans l'ensemble, êtes-vous d'accord avec la vision, la portée et les défis décrits dans la stratégie?

Au plan de **la vision**, nous considérons qu'il serait judicieux de bonifier la stratégie en y ajoutant la notion de « patrimoine numérique ». Ainsi, nous suggérons d'ajouter «... renforcer la place du Canada au sein **du patrimoine et de l'industrie numériques mondiaux** ».

Au plan de **la portée** de cette stratégie, en plus des quatre catégories déjà identifiées, nous en rajouterions une cinquième, soit le **secteur bénévole et communautaire**. Le gouvernement du Canada a d'ailleurs reconnu le rôle incontournable de ce secteur dans la société canadienne lors des activités réalisées dans le cadre de l'*Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC)* (<http://www.vsi-isbc.org/fr/>), « ... un engagement unique entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire dont l'objectif était de resserrer les liens entre les deux parties et de

¹ La mission du CDÉACF (<http://cdeacf.ca/>) est : « Dans une perspective de démocratisation des connaissances, de reconnaissance du droit à l'information et de valorisation du patrimoine documentaire communautaire québécois, le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine est un carrefour d'échanges et un espace d'expression qui a pour fonction de collecter, diffuser, promouvoir et rendre accessibles, en français, les savoirs et savoir-faire des milieux de l'éducation des adultes, de l'alphabétisation et de la condition féminine du Québec et des communautés francophones du Canada. »

renforcer le secteur bénévole et communautaire au Canada. » En particulier, l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire*² (2001) met de l'avant des valeurs et des principes qui sous-tendent la collaboration entre le gouvernement et le secteur, entre autres les suivants :

- *Le civisme actif* (« accepter la participation ou l'engagement actif des particuliers et des collectivités au développement de la société, par une activité politique, une action bénévole, ou les deux »);
- *La diversité* (« respecter le riche éventail de cultures, de langues, d'identités, d'intérêts, de points de vue, de compétences et de collectivités au Canada »);
- *La justice sociale* (« assurer une pleine participation à la vie sociale, économique et politique des collectivités »);
- *L'interdépendance* entre les deux secteurs pour l'atteinte d'objectifs communs;
- L'importance d'un *dialogue* continu.

La participation du CDÉACF à cette consultation s'inscrit dans le cadre de ce dialogue continu entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire. En effet, nous souhaitons faire valoir notre point de vue à la fois en tant qu'organisme communautaire et centre de documentation afin que l'information numérique issue du secteur bénévole et communautaire soit prise en compte dans la Stratégie canadienne sur l'information numérique.

En référence au tableau du champ d'application (p. 11), voici ce que nous suggérons d'ajouter. En effet, une nouvelle source [[« Secteur bénévole et communautaire »](#)] devrait être ajoutée au tableau afin de reconnaître l'apport et l'importance de ce secteur *au patrimoine numérique*.

Source	Principaux motifs	Clientèles cibles	Particularités
Secteur bénévole et communautaire	Besoins et désirs collectifs, communication, éducation et formation, recherche, transfert de connaissances et de technologie, concertation et création de réseaux, engagement social, reddition de comptes.	Mouvements sociaux, populations exclues et marginalisées, adultes en formation, personnes faiblement scolarisées, grand public.	Diffusion rapide et l'accès libre aux résultats de recherche, avis, mémoires et documents de réflexion, ainsi que l'engagement social et citoyen, et les intérêts collectifs essentiels figurent au nombre des particularités du secteur bénévole et communautaire.

² *Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire*, 2001
http://www.vsi-isbc.org/fr/relationship/the_accord_doc/index.cfm

Les trois défis que vous identifiez nous semblent justes et adéquats.

Quant aux **résultats escomptés**, nous aimerions qu'ils soient plus inclusifs et que les termes suivants soient ajoutés.

- Au point deux : « Les Canadiens pourront accéder en permanence à ce patrimoine et léguer leurs œuvres intellectuelles, scientifiques, artistiques, sociales et communautaires aux générations à venir. » [inclure les documents issus du secteur bénévole et communautaire qui ont une valeur historique et sociale]
- Au point trois : « : Les Canadiens bénéficieront d'excellentes conditions d'accès à l'information pour parfaire leur éducation, participer pleinement à la société, gérer leur entreprise, exercer leur profession, se divertir, préserver leur identité culturelle ainsi que renforcer les solidarités et mettre en valeur le contenu canadien partout dans le monde.»

2. Les objectifs et les mesures prévues au Chapitre II sont-ils appropriés? Lesquels percevez-vous comme les plus importants ou pressants?

PREMIER DÉFI : RENFORCER LA PRODUCTION DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE

1.1.1. Instaurer un projet national de cinq à dix ans pour numériser le patrimoine gouvernemental, scientifique et culturel, communautaire et éducatif, en visant des objectifs ambitieux et en respectant des normes nationales appropriées.

1.1.4. Adopter un nouveau régime de droits d'auteur permettant à des organismes à but non lucratif de numériser, à titre gracieux, des œuvres orphelines.

[Éclaircissement souhaité : S'agit-il d'avoir le droit de numériser sans payer ou de numériser gratuitement? Cela nous questionne car des ressources sont nécessaires pour effectuer la numérisation, selon les normes établies.]

1.1.5. Mettre de l'avant et créer des partenariats entre les secteurs public, privé, bénévole et communautaire afin de consolider les efforts en matière de numérisation. [Le secteur bénévole et communautaire au Canada « [...] a récemment été analysé par Statistique Canada³. Les spécialistes des chiffres de cet organisme ont découvert que si l'on mesure son produit intérieur brut, ou la valeur de son activité productive, le secteur représente presque 7 % de l'économie totale de ce pays. Cela correspond à 57,5 milliards (oui, vous avez bien lu) de dollars. Et cette nouvelle analyse du secteur sera

³ Le secteur sans but lucratif au Canada du point de vue économique, Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/freepub/13-015-XIF/2004000/economic_f.htm.

faite chaque année, pendant chaque année à venir. »⁴ Plus de deux millions de Canadiens travaillent dans ce secteur et des millions d'autres y contribuent chaque jour par leur temps et leur argent.]

1.3.3. Dans le monde universitaire, prévoir des moyens pour récompenser les chercheurs qui adoptent des pratiques exemplaires (se reporter à l'alinéa 1.3.2). [Nous croyons qu'il est important de prévoir une reconnaissance pour **tout acteur** qui adopte des pratiques exemplaires]

1.3.4. Ajouter des cours sur l'information numérique et la gestion des données (conservation, métadonnées, déontologie, droits d'auteur, homologation, confidentialité, sécurité, etc.) dans les programmes scolaires. [L'expression « programme scolaire » nous laisse perplexes : les programmes de formation initiale et continue sont-ils inclus dans ce terme ? Si cela n'est pas le cas, cela nous semble important de les inclure.]

1.4.1. Soutenir la production de documents numériques par et pour diverses collectivités, dont les Autochtones, les différents groupes linguistiques, les communautés ethniques, les femmes, les organismes du secteur bénévole et communautaire et les personnes incapables de lire les imprimés ainsi que les personnes faibles lectrices.

1.4.3. Fournir des outils et des services, y compris des solutions technologiques au besoin, afin de permettre aux collectivités de créer et de conserver leur propre contenu numérique, d'y accéder et de l'utiliser. [Nous considérons ce point comme particulièrement important.]

DEUXIÈME DÉFI : CONSERVER L'INFORMATION NUMÉRIQUE

Résultat à long terme : Les Canadiens pourront accéder en permanence à ce patrimoine et léguer leurs œuvres intellectuelles, scientifiques, artistiques, sociales et communautaires aux générations à venir. [Il faudrait inclure les documents issus du secteur bénévole et communautaire qui ont une valeur historique et sociale]

But : Constituer une base solide à l'échelle nationale en vue de conserver les documents numériques présentant un intérêt culturel, social, ou scientifique durable pour le Canada et la population canadienne.

Objectif 2.2 Conception d'un réseau distribué de dépôts numériques fiables destinés à la saisie, à la gestion, à la conservation et à l'utilisation du patrimoine documentaire numérique : documents culturels en tous genres; données scientifiques et résultats de recherches; information gouvernementale.

- documents culturels en tous genres;

⁴ Forum du secteur bénévole et communautaire : http://www.vsf-fsbc.ca/fr/resources_tools/press/apr05c1.cfm

- données scientifiques et résultats de recherches;
- information gouvernementale
- productions du secteur bénévole et communautaire [nous aimerions voir mentionner les documents issus du secteur bénévole et communautaire, car ils ont un intérêt social essentiel]

Mesures prévues

2.2.1 Examiner et recommander des modèles de réseau adéquats pour chaque sphère : patrimoine culturel, patrimoine communautaire, information gouvernementale, science et recherche.

2.2.3 Établir des moyens de financement afin de jeter les bases d'un réseau distribué institutionnel, technologique et communautaire dans les différentes régions grâce à des fonds de démarrage provinciaux et fédéraux. [Élargir le réseau au milieu communautaire. Ce réseau ne devrait pas être exclusivement institutionnel, et nous tenons à y participer]

Objectif 2.4 Accroissement des compétences de la main-d'œuvre en matière de gestion et de conservation de l'information numérique. [Cet objectif nous paraît particulièrement important]

2.4.1 Parfaire les compétences et créer de nouveaux postes, tels que celui de conservateur de patrimoine numérique, dont le titulaire serait responsable de la gestion de l'information numérique au sein d'une institution, d'une équipe scientifique ou d'un organisme ou regroupement communautaire. [Il ne faut pas que ce soit exclusivement institutionnel.]

TROISIÈME DÉFI : OPTIMISER L'ACCÈS ET L'UTILISATION DE L'INFORMATION NUMÉRIQUE

Résultat à long terme :

Les Canadiens bénéficieront d'excellentes conditions d'accès à l'information pour parfaire leur éducation, participer pleinement à la société, gérer leur entreprise, exercer leur profession, se divertir, préserver leur identité culturelle ainsi que renforcer les solidarités et mettre en valeur le contenu canadien partout dans le monde.

Buts

- Favoriser un accès optimal au patrimoine d'information national et permettre à tous d'y accéder partout par tous les moyens.
- Élargir l'accès et l'utilisation de ce patrimoine à l'échelle mondiale.

Objectif 3.1. Favorisation de l'accès universel, ubiquitaire et équitable à l'information numérique.

La catégorie des personnes faibles lectrices devrait être incluse dans l'énumération des groupes de la société désavantagés en termes de compétences informationnelles. Par conséquent, les programmes de formation prévus dans la mesure 3.1.6 devraient aussi répondre à leurs besoins.

3.1.4 Offrir des moyens permettant de profiter gratuitement de vastes ressources numériques à des fins pédagogiques ou pour effectuer des recherches personnelles : points d'accès libre à Internet dans les bibliothèques et autres centres communautaires et octroi consortial de licences, au niveau provincial et national, par l'intermédiaire de bibliothèques offrant l'accès à certaines sources d'information commerciales.

[Le CDÉACF est particulièrement touché par cette mesure prévue compte tenu qu'il consacre un temps considérable à demander des cessations de droits d'auteur pour numériser et mettre en ligne des ressources numériques à des fins pédagogiques.]

3.1.6. Offrir davantage de programmes de perfectionnement des compétences informationnelles par l'entremise des bibliothèques, de groupes communautaires et de systèmes pédagogiques.

[Le CDÉACF est particulièrement touché par cette mesure prévue. En effet, il offre déjà des formations d'initiation à Internet aux organismes communautaires oeuvrant en éducation et en alphabétisation des adultes et dispose aussi dans ses locaux d'un Centre d'accès public à Internet. Moyennant un financement, le CDÉACF aimerait développer des programmes de compétences informationnelles à l'intention des organismes de femmes, à la demande de ces mêmes groupes.]

Objectif 3.2 Amélioration de la visibilité de l'information canadienne sur le réseau d'information numérique mondial et l'accès transparent

Commentaire sur le texte de présentation de cet objectif :

Au troisième paragraphe de la page 40, on peut lire : « La majeure partie du patrimoine culturel numérisé se trouve sur le Web, mais y reste très discret. Bien que le contenu des banques de données puisse être rendu visible pour les moteurs de recherche, il ne peut généralement être visionné que si l'utilisateur se rend à la page d'accueil du site Web, trouve la vase de données puis y lance une recherche ». Le CDÉACF aimerait souligner qu'il déroge à cette tendance puisque toutes les notices de son catalogue sont repérables par le moteur de recherche Google.

3.2.3 Adopter des mesures favorisant la création de services de regroupement spécialisés et d'outils de recherche avancés, notamment pour l'exploration de textes et de données. [Le CDÉACF tient à être identifié et reconnu comme un regroupement dans le secteur bénévole et communautaire. Nous avons développé depuis 2000 une certaine expertise en matière de collecte, de traitement et de diffusion de l'information numérique et nous aimerions avoir la capacité d'augmenter et d'améliorer nos pratiques.]

3.2.4 Rechercher des façons d'adapter le contenu des sites canadiens afin qu'il puisse être indexé par les principaux moteurs de recherche et les services de regroupement spécialisés. [Les collections documentaires du CDÉACF sont déjà bien indexées par Google et nos services sont reconnus et appréciés. En 2005-2006, notre bibliothèque virtuelle⁵ a été visitée près de 150 000 fois.]

3.3.4 Élaborer des modes de financement englobant les frais de publication et de diffusion des données en vue de concilier les intérêts des utilisateurs et des détenteurs des droits d'auteurs. [Nous considérons ce point comme particulièrement intéressant]

3.3.5 Mettre en pratique des méthodes et appliquer des politiques en ce qui concerne la traduction sur demande des documents unilingues et l'adaptation des documents pour les personnes incapables de lire les imprimés. [Nous considérons que cette mesure particulièrement intéressante devrait aussi inclure les personnes faibles lectrices]

3.4.3 Élaborer des moyens d'aider les détenteurs de droits d'auteur à comprendre et à évaluer les possibilités qui s'offrent à eux pour exercer leurs droits de propriété intellectuelle. [Le CDÉACF le fait déjà : il a produit un guide à l'intention des organismes communautaires intitulé *Éditez et diffusez une publication de qualité*⁶, dans lequel il est question des droits d'auteur. Il a également rédigé une série de chroniques⁷ portant sur les droits d'auteur sur Internet.]

3.4.4 Contribuer aux efforts internationaux pour élaborer des métadonnées relatives aux droits, adopter au Canada des métadonnées normalisées propres à la saisie de renseignements relatifs aux droits d'auteur, à leurs détenteurs et aux conditions d'utilisation, et proposer des solutions pour relier les métadonnées à l'objet numérique auquel elles se rapportent, tout en permettant les utilisations prévues par la loi d'un tel objet. [Cette mesure nous paraît particulièrement intéressante, car plus il existera de normes établies, plus les gens les utiliseront.]

3.4.5 Simplifier les modes d'autorisation propres à l'utilisation de contenu numérique protégé par le droit d'auteur, lorsqu'il y a lieu, grâce à des formulaires d'autorisation électroniques, des systèmes de micropaiement et des procédures de préautorisation. [Cette mesure nous paraît particulièrement intéressante, car plus les modes d'autorisation seront simples, plus les gens seront enclins à les utiliser.]

Objectif 3.5 Augmentation du financement de la recherche sur les utilisateurs et accroissement de la diffusion des résultats

Au deuxième paragraphe de la page 49, on peut lire: « Il est essentiel, pour la conservation de l'information numérique, de connaître l'importance que le public y

⁵ Bibliothèque virtuelle du patrimoine documentaire communautaire canadien francophone : <http://bv.cdeacf.ca/>

⁶ *Éditer et diffuser une publication de qualité : guide d'accompagnement*, Leclair, Julie. Montréal : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), 2007. - iii, 22 p. [<http://bv.cdeacf.ca/documents/PDF/rayonalpha/98556.pdf>].

⁷ Ces chroniques sont accessibles à partir de cette page : http://alpha.cdeacf.ca/les_pratiques/.

accorde et dans quelles conditions il doit avoir accès à l'information du Web ayant été archivée. » [Le CDÉACF aimerait souligner qu'il a réalisé deux recherches portant sur les pratiques informationnelles des groupes de femmes⁸ et sur l'utilisation des TIC dans les groupes populaires d'alphabétisation⁹. Nous serions très intéressés à poursuivre dès qu'un financement nous le permettra.]

Au quatrième paragraphe de la page 49, on peut lire. « L'objectif consiste à disposer de ressources pédagogiques suffisantes, en anglais et en français, de la maternelle à la 12e année. » [Le CDÉACF suggère que ces pratiques soient non seulement envisagées en formation initiale, mais aussi dans une perspective de formation continue, bref de formation tout au long de la vie.]

3. Parmi les prochaines étapes, lesquelles considérez-vous essentielles à la mise de l'avant de la stratégie? Quel rôle pouvez-vous jouer ou votre collectivité peut-elle jouer?

Parmi les mesures proposées dans la stratégie, le CDEACF considère les mesures suivantes essentielles :

- 3.1.1. Adopter des mesures visant à remédier aux disparités géographiques en ce qui concerne la couverture du réseau sans fil ou à large bande afin de faciliter l'accès à l'information numérique.
- 3.1.4. Offrir des moyens permettant de profiter gratuitement de vastes ressources numériques à des fins pédagogiques ou pour effectuer des recherches personnelles : points d'accès libre à Internet dans les bibliothèques et autres centres communautaires et octroi consortial de licences, au niveau provincial et national, par l'intermédiaire de bibliothèques offrant l'accès à certaines sources d'information commerciales.
- 3.1.6. Offrir davantage de programmes de perfectionnement des compétences informationnelles par l'entremise des bibliothèques, de groupes communautaires et de systèmes pédagogiques.
- 3.2.1 Évaluer les besoins d'adopter de nouveaux systèmes de regroupement et d'accéder à l'information numérique en tenant compte de la diversité des utilisateurs, des progrès technologiques ainsi que de l'interactivité et de l'« intelligence » croissante du Web.
- 2.2.5 Favoriser le développement de dépôts numériques fiables normalisés en faisant la promotion de caractéristiques communes et de normes ouvertes, en

⁸ *Surfer sur la mer de l'information, ou, Comment garder le cap sans se noyer : les pratiques informationnelles des groupes de femmes dans la société de l'information : rapport de recherche-action sur les besoins et les pratiques des membres du CDÉACF.* Jochems, Sylvie ; Macnaughton-Osler, Katherine ; Laberge, Marie-Claude. Montréal : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), 2007. - 67 p. [http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/101975.pdf]

⁹ *Les TIC dans les organismes d'alphabétisation francophone du Québec : équipements, usages et besoins : rapport de recherche,* Hackett, Sharon. Montréal : Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF), 2006. - 129 p. [<http://bv.cdeacf.ca/documents/PDF/rayonalpha/95389.pdf>]

offrant des conseils et des programmes de formation et en mettant au point et en partageant des ressources dont l'accès serait libre.

- 2.4.1 Parfaire les compétences et créer de nouveaux postes, tels que celui de conservateur de patrimoine numérique, dont le titulaire serait responsable de la gestion de l'information numérique au sein d'une institution ou d'une équipe scientifique.

Le CDÉACF peut jouer un rôle de premier plan dans la mise de l'avant de la stratégie. Il compte plusieurs acquis, qui devraient en faire un partenaire de choix. En effet, le CDÉACF a bénéficié à deux reprises d'un financement dans le cadre du programme de Culture canadienne en ligne du Fonds des partenariats de Patrimoine Canada. Ces projets ont permis de numériser et de diffuser sur Internet 2000 titres, selon les Normes et lignes directrices techniques pour les initiatives financées par Culture canadienne en ligne. La Bibliothèque virtuelle mise sur pied a déjà une interface anglaise (p.41). Le catalogue du CDÉACF est déjà indexé par les principaux moteurs de recherche (3.2.4, p.42), en particulier Google. Le CDÉACF est déjà impliqué aux objectifs et mesures 3.1.4 et 3.1.6 (p.39) et souhaite l'être encore davantage

Le CDÉACF peut s'impliquer dans la mise en place de la stratégie de différentes façons:

- **Le CDÉACF pourrait offrir un service de Dépôt numérique fiable (DNF).** Le dépôt numérique est essentiel au secteur bénévole et communautaire pour accroître la visibilité du secteur et le faire connaître par le grand public, les médias, les éducateurs, formateurs et les intervenants.
- **Le CDÉACF souhaiterait offrir des formations portant sur les compétences informationnelles.** Il a déjà une expertise reconnue dans la prestation de formations¹⁰ auprès des organismes communautaires. Les compétences informationnelles sont essentielles dans la société et l'économie d'aujourd'hui.
- **Le CDÉACF voudrait être considéré comme un regroupement d'information sur les documents et de documents.** Il a déjà collecté, numérisé et mis en ligne plus de 2000 documents. Nous espérons que cette stratégie nous aidera à développer des pratiques exemplaires à plus grande échelle.

¹⁰ Voir la section « formation » du site du CDEACF :
http://www.cdeacf.ca/index.php?section=4&sous_section=4